



Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2019

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

 Mon avis d'impôt 2020	 L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par le collège ou de mon compte France Connect	 Mon adresse de messagerie électronique
--	--	---

Le déroulement de ma demande

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou  France Connect
<https://teleservices.ac-amiens.fr/ts>
 Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college

Fil d'actualité :



Actualités départementales

★ Distribution des formulaires ADS/Pass'Sport

Cette année, le formulaire de demande d'allocation départementale de scolarité (de la 6^e à la 3^e) et de Pass'Sport (de la 6^e à la 4^e) sera distribué, par le collège, **uniquement aux élèves bénéficiaires de la bourse nationale des collèges, après les vacances de la Toussaint**. Il devra être retourné au secrétariat du collège **pour le 30 novembre 2020**, accompagné d'un RIB au nom du **responsable légal, demandeur de l'ADS**.

Par Hughes DESCURE (Conseil Départemental), lundi 31 août 2020